



COMMUNE DU PEAGE DE ROUSSILLON

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JUIN 2025 **COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, le Conseil municipal, dûment convoqué le six juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. André MONDANGE, Maire.

Présent(e)s : Mmes et MM. André MONDANGE, Louis MERCIER, Delphine ALBUS, Thierry DARBON, Farid KIOUDJ, Ken DOYAT, Virginie MONTALON-GHEBBANO, Patricia GEOFFRAY, Fernand CARDOSO, Edith QUILLE DELABRE, Brigitte JURY, Om Elkhir BEN MOHAMED, Raba IGDERZENE, Sébastien COURION, Olga DAMIAN, Jean-Paul IMBLOT, Benjamin BISCARAS.

Absent(e)s : Sandra DESVIGNES, Véronique ROBERJOT, Séverine JUAN, Angélique AZZOUG, Paola PORTOGALLO, Jean-Pierre GABET, Didier GAUVENT, Dominique FLACHER-LHERMET, Rodolphe MAILLANT, Sylvie VAUZELAS-REVOLON, Isabelle ZAURIN, Aïssa BIBI.

Pouvoirs : Sandra DESVIGNES donne pouvoir à Thierry DARBON, Angélique AZZOUG donne pouvoir à Louis MERCIER, Séverine JUAN donne pouvoir à André MONDANGE, Paola PORTOGALLO donne pouvoir à Ken DOYAT, Dominique FLACHER-LHERMET donne pouvoir à Olga DAMIAN.

Ken DOYAT est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 27 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

1/ Actes de gestion

Louis MERCIER présente les actes de gestion.

Actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du Conseil municipal du 11 juillet 2020.

Par délibération du Conseil Municipal n°2020-07-05 en date du 11 juillet 2020, Monsieur le Maire est autorisé à accomplir les actes de gestion courants définis aux articles L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la préparation, la passation, l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Pour la période du 15 mars 2025 au 16 mai 2025, Monsieur le Maire a signé les marchés et bons de commande suivants :

Date	Service	Tiers	Objet	Montant TTC
20/03/2025	ANIMATION	FLEURS & CLO	Gerbe cérémonie 19/03 + 08/05 + 14 /04 + 23/08 + 11/11	250,00 €
14/04/2025		SWEET CYCLO JAZ	Prestation musicale cérémonie 19/03 + 08/05 + 14 /07 + 23/08 + 11/11	5 000,00 €
24/04/2025		SAMBA BLACK	Prestation spectacle fête de la musique 21/06/25	4 900,00 €
24/04/2025		LA TROUPE JAM	Prestation musicale fête de la musique 21/06/25	1 200,00 €
15/05/2025		PLANETE DJS	Fête de la musique 21 juin prestation technique	2 526,00 €
15/05/2025		TRIPARTY	Fête de la musique le 21 juin prestation "la chips"	1 139,40 €
16/05/2025		PLANETE DJS	Fête de la musique le 21 juin location praticable scène avec jeux de 4 pieds	864,00 €
16/05/2025		LE BISTROT D'ARIELLE	Quiche pizza cérémonie du 8 mai	68,50 €
02/04/2025	BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE	LE BLE EN HERBE	Spectacle "les dit du tout-petit" 31/05 - Bibliothèque	464,80 €
16/04/2025		COLLIN Armande	Livres - Bibliothèque	18,90 €
23/04/2025		PINTO MARLENE	PV: on s'la raconte ateliers illustration	270,00 €
23/04/2025		ROOT'S ART	PV: on s'la raconte atelier slam	1 650,00 €
23/04/2025		LE REFUGE MOTS	Livres - Bibliothèque	232,58 €
23/04/2025		LIBRAIRIE LUCIOLES	Livres pour fond nouvelle médiathèque	34 184,94 €
28/04/2025	COMMUNICATION	THE EVENT	150 Tote bag avec Logo	1 386,00 €
05/05/2025		DIGITAL DECORAT	Impression 3500 exemplaires chronique n° 14 -2025	762,00 €
15/05/2025		LEADER EQUIPEMENT	4 drapeaux france + européen	235,68 €
15/05/2025		THE EVENT	Création livret 12 pages et impression de 200 exemplaires	648,00 €

15/05/2025		GRAC	50 chèques cinéma - accueil nvx habitants - 25 mai	305,00 €
16/05/2025		D.I.P	Distribution chronique n°14	665,00 €
23/04/2025	ENTRETIEN LOCAUX	PRODIM	Fournitures produit entretien -LOT 2	2 106,53 €
23/04/2025		SARDA intermarché	Torchons - sce entretien	35,00 €
07/05/2025		NILFISK	Sacs aspirateur	239,40 €
31/03/2025	ERASMUS	VOYAGES FAYARD	voyage itinérant à l'étranger du 10/07/25 au 18/07/25 hébergement	2 500,00 €
31/03/2025		AON FRANCE	Assurance Candice Fabry voyage Italie du 19/04 au 27/04/25	31,00 €
16/05/2025	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	LACOSTE	7 cartons de ramettes papier A4 80g	179,84 €
04/04/2025	INFORMATIQUE	ICM SERVICES	Abonnement annuel pour maintenance logiciel PM	664,80 €
04/04/2025	RECEPTION	SARDA intermarché	Boissons	100,00 €
28/04/2025		SARDA intermarché	Café services	200,00 €
15/05/2025		GUIER PATISserie	Viennoiseries	11,25 €
04/04/2025	RESSOURCES HUMAINES	SOLSTICE	Séances d'analyse de la pratique - Atsem et SEJ	1 271,52 €
14/04/2025		ICM SERVICES	Formation, installation, paramétrage logiciel PM	1 440,00 €
27/03/2025	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	CINE GRAND REX	Activité : SJ mercredi entrées ciné du 05/04/2025	96,00 €
27/03/2025		SARDA intermarché	Alimentation : SJ mercredi atelier psycho gâteaux 26/03/2025	80,00 €
27/03/2025		SARDA intermarché	Alimentation : SJ mercredi atelier slime du 29/03/2025+ goûter	100,00 €
31/03/2025		DOMAINE DE SAIN	PV -Hébergement : SJ été emplacement toile de tente séjour 04/08/25 au 08/08/25	834,32 €
31/03/2025		BME CAMPING LES PECHEURS	PV -Hébergement : SJ été emplacement toile de tente séjour 25/08/25 au 29/08/25	409,20 €
31/03/2025		INTERSPORT	PV -Matériel : SJ location ski sortie du 29/03/25 - PV ski Rhodia	112,00 €
31/03/2025		RHODIA CLUB	PV -Activité : SJ sortie de ski du 29/03/25 - PV ski Rhodia	640,00 €
02/04/2025		SARDA intermarché	Alimentation : SJ vac avril - atelier culinaire du 2/05/25 chasse aux oeufs nocturne 25/04/25	140,00 €
04/04/2025		TEC	Activité : SE PLEAC vac avril spectacle "Karl" le 23/04/25	240,00 €
04/04/2025		CINE GRAND REX	Activité : SE vac avril entrée ciné en cas d'intempéries	240,00 €
04/04/2025		FINAND FAURE	Transport : SE vac avril St Maurice 23/04/25 + Diémoz 24/04/25	680,00 €
04/04/2025		PARC OASIS AVENTURE	Activité : SE vac été entrées acrobranche sortie du 10/07/2025	648,00 €
04/04/2025		AQUAVAURE-	Activité : SE vac été entrées piscine sortie journée 17-31/07/2025	316,40 €

04/04/2025		FINAND FAURE	transport : SE vac été 4 sorties journées 10-17-24-31/07/2025	1 940,00 €
04/04/2025		FAITES LA FETE	matériel : SE CLAS théâtre projet sub CAF - déguisements	150,00 €
04/04/2025		SARDA intermarché	Alimentation : SE vac avril 4 ateliers cuisine	60,00 €
04/04/2025		ALOE CAMPING LE BONTEMPS	PV -Hébergement : SE été BC complément emplacement séjour 28/07 au 02/08/25	917,50 €
14/04/2025		LA BOURDONNERIE	Avtivité : SE vac avril 3 atliers pour les 3-11 ans le 02/05/25	396,00 €
14/04/2025		FINAND FAURE	transport : SE vac été 4 sorties journées 07-14-21-28/08/2025	1 800,00 €
14/04/2025		AQUAVAURE-	Activité : SE vac été entrées piscine sortie journée 07-21/08/25	228,40 €
14/04/2025		CAMPING LA CHATAIGNERAIE	PV- Hébergement : SE été emplacement toile de tente séjour 18/08 au 22/08/25	220,00 €
16/04/2025		CINE GRAND REX	Activité : SJ vac avril entrées ciné du 25/04/25	96,00 €
16/04/2025		PARC OASIS AVEN	Activité : SJ vac avril sortie accrobranche du 29/04/2025	126,00 €
16/04/2025		ESPACE ZOOLOGIQUE ST MARTIN LA PLAINE	Activité : SJ vac avril sortie zoo du 24/04/2025	106,99 €
29/04/2025		PALAIS IDEAL DU FACTEUR CHEVAL	Activité : SJ mer entrées Palais le 04/06/2025	106,99 €
29/04/2025		CINE GRAND REX	Activité : SJ mercredi entrées ciné du 17/05/2025	120,00 €
29/04/2025		SARDA intermarché	Alimentation : SJ merc/sam atelier cuisine	120,00 €
29/04/2025		SARDA intermarché	Alimentation : SJ merc/sam atelier cuisine	120,00 €
29/04/2025		PISCINE BOURG ARGENTAL	Activité : SE vac juillet 3-11 ans - sortie journée 24/07/2025	260,00 €
29/04/2025		CINE GRAND REX	Activité : SE vac juillet 3-11 ans - entrées ciné BC secours intempéries	288,00 €
29/04/2025		KING JOUET	Matériel : SE vac juillet 3-11 ans jeux de société puzzles	150,00 €
29/04/2025		GIFI	Matériel : SE vac juillet 3-11 ans jeux d'eau	150,00 €
29/04/2025		FINAND FAURE	Transport : SE vac juillet 3-11 ans trajets piscine Roussillon 8-15-22-29/007/25	440,00 €
29/04/2025		PISCINE BOURG ARGENTAL	Activité : SE vac août 3-11 ans - sortie journée 14-28/08/2025	530,00 €
29/04/2025		CCEBER	Activité : SE vac août 3-11 ans entrées piscine Kirakossian les mardis et vendredis	151,50 €
29/04/2025		CINE GRAND REX	Activité : SE vac août 3-11 ans entrées ciné du 20/08/25	160,00 €
29/04/2025		TENNIS CLUB PEAGE	Activité : SE vac août 6-11 ans - mini stage tennis 18-19-20/08/25	172,50 €
29/04/2025		FINAND FAURE	Transport : SE vac août 3-11 ans trajets piscine Roussillon mardis et vendredis 08/25	770,00 €

29/04/2025		CAMPING LA CHATAIGNERAIE	Hébergement : SE été emplacement séjour 18 au 22/08/25 BC complémentaire n°81	148,00 €
29/04/2025		FRANCOIS Remy	Activité : SE vac août 6-11 ans - atelier nature du 26/08/25	320,00 €
29/04/2025		SARDA intermarché	Alimentation : SE vac juillet 3-11 ans 7 ateliers culinaires	180,00 €
29/04/2025		SARDA intermarché	Matériel : SE vac juillet 3-11 ans - vie quotidienne	90,00 €
29/04/2025		CCEBER	Activité : SE vac juillet 3-11 ans entrées piscine Kirakossian les 8-12-22-29/07/25	540,00 €
29/04/2025		10 DOIGTS	Matériel : SE vac juillet 3-11 ans activités manuelles	300,00 €
20/04/2025	GRANDS PROJETS	GIBERT	Traitement charpente Ecole Maternelle Ollier	17 041,68 €
25/03/2025	ECOLE MATERNELLE OLLIER	3D INGENIERIE	Mission coordination réhabilitation Maternelle Ollier	19 584,00 €
27/03/2025		COGECI	Etude structure Ecole maternelle Ollier	7 200,00 €
15/05/2025		TEREVA	Mélangeur+ pièces plomberie cantine Ollier	1 077,73 €
18/03/2025	GRANDS PROJETS	SIAUX	Réhabilitation - Lot 8 carrelage (avenant FTM7)	1 795,20 €
19/03/2025	ECOLE LOUISE MICHEL	AM SECURITE	Contrôle d'accès, sécurisation Maternelle Louise Michel	7 452,25 €
24/03/2025		AB FACADES	Réhabilitation maternelle Ayencins - Lot 3 façade AVENANT	19 619,53 €
24/03/2025		BORELLO	Réhabilitation maternelle Ayencins - Lot 5 menuiserie ext - Avenant	1 135,13 €
26/03/2025	GRANDS PROJETS MEDIATHEQUE	SIC INFRA 26	Médiathèque complément étude géotechnique d'avant-projet mission type G2	3 900,00 €
13/05/2025	GRANDS PROJETS BRASSERIE	ROOFTEAM	Sondage étanchéité Projet Brasserie	1 080,00 €
24/04/2025	GRANDS PROJETS	SOLS ALPES	Potelet Place Paul Morand (accident 08/12/2024)	1 620,00 €
05/05/2025		MACIEJWSKI Lydie	Plantes place Paul Morand	562,00 €
29/04/2025	PLACE PAUL MORAND	BELLE ENVIRONNEMENT	Maintenance fontaine Place Paul Morand	11 291,12 €
23/04/2025	GRANDS PROJETS BATIMENT AGE D'OR	CP2E	Etude énergétique et faisabilité rénovation Bâtiment âge d'or	5 880,00 €
09/04/2025	ECLAIRAGE PUBLIC	TE38	Participation frais EP Allée des joncs DI-22883-25-001-298 DI-38298-2025-22883	561,60 €
09/04/2025		TE38	Participation frais EP allée Ladoumègue DI15599 25 -001-298 DI38298-2025-15599	702,00 €

09/04/2025		TE38	Maintenance éclairage public allée Ladoumègue D115599 25 - 001-298 D138298-2025-15599	8 775,60 €
18/03/2025	FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE	GONTEL	Fleurissement	8 705,40 €
27/03/2025	MAINTENANCE MATERIEL	BERNARD MATERIE	Débroussailleuse thermique Stihl FS411C-EM - ST	926,10 €
27/03/2025		BERNARD MATERIE	Combi système tête rotofil + perche débroussailleuse ST	1 341,89 €
27/03/2025		ACS	Entretien et vérification alarme bâtiments communaux	864,00 €
04/04/2025		RANA AUTO	660 CKY 38 réparation, entretien, pneus	921,00 €
14/04/2025	SERVICES TECHNIQUES	LOCA JEN	GG-920-ME rachat Renault Kangoo Pick-up	14 332,80 €
13/05/2025		EUROMASTER	Réparation roue tondeuse	17,86 €
15/05/2025		AGJS	114 AXS 38 batterie	400,00 €
15/05/2025		EASY VOIRIE	Klaxon Balayeuse	56,09 €
27/03/2025		BIGMAT GIRARDON	Menuiserie pvc et volets roulants Gymnase Ollier	3 131,38 €
04/04/2025		BERNARD MATERIEL	Fournitures diverses esp. verts	302,53 €
14/04/2025		BERNARD MATERIEL	Entretien tondeuse Espaces verts	1 141,36 €
14/04/2025		AM SECURITE	Boitier sécurité annexe mairie	629,41 €
24/04/2025		UGAP	Matériel informatique	995,78 €
24/04/2025		B.T.S	Location camion grue pour install jardinière	474,00 €
24/04/2025		SOUFFLET VIGNE	Ecorces de pin - ST	3 579,33 €
25/04/2025		PROZON	Potelets inclinables à mémoire de forme - voirie	499,03 €
29/04/2025		GEDIMAT	15 sacs béton - voirie	81,72 €
13/05/2025		TEREVA	Fournitures diverses plomberie	97,64 €
13/05/2025		SOLS ALPES	Réparation potelet sinistré rue des Mourines	1 620,00 €
15/05/2025		AMAZON BUSINESS	pavé LED, Pile, Electrovanne ST	562,26 €

TOTAL DES ACTES DE GESTION = 231 201,36 €

Monsieur le Maire vous demande d'entériner les actes de gestion accomplis pour la période du 15 mars au 16 mai 2025.

CONVENTIONS

1. Autorisation donnée au Maire pour la signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de partenariat – 2025 et 2026 – permanences « Bus France Services »

M. Le Maire présente le sujet.

Pour rappel, depuis le 24 février 2021, un bus France Services porté par l'association PIMMS Médiation Isère intervient sur les communes de Péage-de Roussillon et Roussillon pour faciliter l'accès aux services et aux droits des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (« Vieux-Péage - Les Ayencins – Bel Air » et « Route de Sablons »).

Des permanences hebdomadaires sans rendez-vous ont lieu en alternance tous les mercredis matin de 9h à 12h :

- Les semaines paires : place de la République à Roussillon
- Les semaines impaires : place Paul Morand au Péage de Roussillon

Sur le 1^{er} trimestre 2025, le PIMMS Médiation Isère a reçu plus de 162 usagers avec une hausse par rapport au dernier trimestre 2024. Cela représente 14 personnes par demi-journée de 3h.

Les accompagnements proposés sont connus et reconnus par les habitants. Sur notre territoire, on constate des médiations plus courtes (entre 10 et 20 min) que sur d'autres communes de l'Isère (entre 20 et 40 min). Ce temps de médiation plus court s'explique par la volonté des 2 médiatrices présentes de répondre à un maximum de personnes et ne laisser aucun habitant sans réponse face à une file d'attente parfois importante.

Face à ces constats, le PIMMS Médiation Isère propose de doubler le nombre de permanences, de la façon suivante :

- Tous les mercredis de 9h à 12h : place de la République à Roussillon
- Tous les mercredis de 14h à 17h : place Paul Morand au Péage de Roussillon

Le coût d'une permanence de 3h reste le même : 140 €.

Cette nouvelle organisation des permanences pourrait être effective à partir du 1er juin. Il y aurait alors 26 permanences supplémentaires en 2025 soit un montant total de 3 640 € puis 96 permanences de 3h en 2026.

Pour rappel, depuis 2021, la subvention versée est répartie de la façon suivante : 50 % EBER, 25 % ville de Roussillon, 25 % ville de Péage de Roussillon.

En 2025, la participation initialement prévue est de :

- EBER : 3 360 €
- Ville de Roussillon : 1 680 €
- Ville du Péage de Roussillon : 1680 €

Pour 2025, l'augmentation des permanences seraient de :

- EBER : 1 820 €
- Ville de Roussillon : 910 €
- Ville du Péage de Roussillon : 910 €

Pour 2026, il sera prévu un maximum de 96 permanences. Le montant maximum de la subvention annuelle sera de 13 440 euros répartie de la manière suivante :

- EBER : 6 720 €
- Ville de Roussillon : 3 360 €
- Ville de Péage de Roussillon : 3 360 €

L'association fera parvenir aux collectivités une facture au terme de chaque trimestre de l'année civile, au prorata des permanences effectivement réalisées.

L'avenant n°1 à la présente convention est placé en annexe n°1.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle de partenariat et de financement 2025-2026 avec le PIMMS Médiation Isère et les communes de Roussillon et du Péage de Roussillon pour le bus France Services dans les quartiers Politique de la ville.

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle de partenariat et de financement 2025-2026 avec le PIMMS Médiation Isère et les communes de Roussillon et du Péage de Roussillon pour le bus France Services dans les quartiers Politique de la ville.

2. Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune du Péage de Roussillon et la communauté de communes EBER

M. Thierry DARBON présente le sujet.

Dans le cadre des dispositions de l'article L.2422-5 du code la commande publique, la communauté de communes EBER et la commune du Péage de Roussillon concluent une convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage, commune du Péage de Roussillon, demande au mandataire, la communauté de communes EBER, qui l'accepte, de faire réaliser des travaux au nom et pour le compte de la commune, et sous son contrôle, des opérations de requalification de la rue du Stade, de la rue du Lavoir et de la rue de la Gare.

L'opération sera réalisée pour un montant de 391 497 euros avec l'option de la partie de la chaussée de la rue du Lavoir en béton désactivé et de 371 097 euros sans l'option.

Avec l'option partie rue du Lavoir en béton désactivé :

EBER	233 030 euros HT soit 279 636 euros TTC
Commune du Péage de Roussillon	158 467 euros HT soit 190 160,40 euros TTC

Sans l'option partie rue du Lavoir en béton désactivé :

EBER	233 030 euros HT soit 279 636 euros TTC
Commune du Péage de Roussillon	138 067 euros HT soit 165 680,40 euros TTC

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune du Péage de Roussillon et la communauté de communes EBER, placée en annexe n°2.

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune du Péage de Roussillon et la communauté de communes EBER, annexée à la présente délibération.

3. Autorisation donnée au Maire pour la signature d'une convention avec l'association des commerçants du Péage de Roussillon

Mme Delphine ALBUS présente le sujet.

Souhaitant mettre en œuvre des actions de valorisation du commerce de proximité et de requalification du centre de la commune du Péage de Roussillon, la commune du Péage de Roussillon propose à l'association des commerçants de signer une convention d'objectifs et de moyens.

La présente convention, placée en annexe n°3, a pour but de permettre de définir l'objet, le montant, et les conditions d'utilisation des aides allouées par la collectivité à l'association des commerçants, leur permettant ainsi de remplir les missions d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 19-3 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, précitée.

Cette convention vise à soutenir l'association avec comme objectif, le développement et la promotion des commerces de proximité sur le territoire communal, en mettant en œuvre des actions de promotion et de communication pour les manifestations qui sont indiquées dans la convention.

Le soutien financier affecté aux objectifs, s'élève à 16 800 €.

Il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'association des commerçants du Péage de Roussillon.

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec l'association des commerçants du Péage de Roussillon.

4. Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention d'objectifs et de financement de la crèche la Souris verte entre la ville de Roussillon et le Péage de Roussillon

M. Le Maire présente le sujet.

La commune du Péage de Roussillon gère la crèche « La Souris Verte » située sur son territoire.

Cette crèche gérée par la CAF jusqu'en février 2023, accueille des enfants du Péage-de-Roussillon, ainsi que des enfants de la commune de Roussillon, et, s'il reste des places, des enfants d'autres communes.

Le fonctionnement de cet établissement, s'est fait dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, jusqu'en décembre 2022, et du Contrat de Territoire Global, depuis le 1^{er} janvier 2023.

La commune du Péage-de-Roussillon gère maintenant la crèche dans le cadre d'une délégation de service public. Compte tenu de sa proximité avec Roussillon, la CAF souhaite que cet établissement bénéficie aux familles des deux communes. Des familles roussillonnaises continuent de bénéficier de cette structure.

Toutes les demandes formulées par les familles péageoises et roussillonnaises sont prioritaires.

Bien qu'aucune répartition du nombre d'enfant par commune n'était établie, la commune de Roussillon finançait à hauteur de 70 000€ et la commune du Péage-de-Roussillon finançait à hauteur de 80 000€, soit une participation des communes de 150 000 €.

La Ville de Roussillon estime à 40 000 € le montant de sa participation qui correspond au nombre d'enfants roussillonnais présents.

Dans le cadre de la présente convention placée en annexe n°4, la commune de Roussillon accepte de maintenir son soutien à hauteur de 40 000 €.

La présente convention est conclue pour les années civiles 2025 et 2026.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la crèche la Souris verte entre la ville de Roussillon et le Péage de Roussillon.

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la crèche la Souris verte entre la ville de Roussillon et le Péage de Roussillon.

5. Autorisation donnée au Maire pour la signature d'une convention de partenariat entre la ville du Péage de Roussillon et l'athlète Monsieur Aymeric GOUYAUD, sportif péageois dans la discipline sport adapté tennis de table

M. Ken DOYAT présente le sujet.

Monsieur Aymeric GOUYAUD, péageois, pratique le tennis de table dans la discipline handisport au sein du Rhodia club.

Afin de soutenir son parcours sportif, notamment sa participation à des compétitions officielles (régionales, nationales, internationales), il est proposé d'organiser un partenariat entre la commune et le sportif.

Ce partenariat vise à favoriser l'inclusion par le sport et à valoriser l'image de la commune à travers le soutien à un sportif de haut niveau.

Dans le cadre de ce partenariat, une convention doit être signée entre la ville et le sportif.

La présente convention, placée en annexe n°5 est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Son renouvellement est conditionné au maintien de l'athlète sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une aide financière à l'athlète, Aymeric GOUYAUD à hauteur de 2 000 euros au titre de la saison sportive 2025.

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la crèche la Souris verte entre la ville de Roussillon et le Péage de Roussillon.

6. Autorisation donnée au Maire pour la signature d'une convention de partenariat entre la ville du Péage de Roussillon et l'association sportive « Rhodia Club Rugby »

M. Le Maire présente le sujet.

Afin d'accompagner l'association sportive « Rhodia club Rugby » pour l'aider à faire face à ses nouvelles charges liées à la participation au championnat fédéral 3, la commune souhaite lui attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

En échange, l'association s'engage :

- à apposer le logo de la commune du Péage de Roussillon sur un certain nombre de supports promotionnels, et notamment à l'arrière du short.
- à organiser des sessions d'initiation au rugby avec les écoles et le service enfance jeunesse.

Le club de rugby s'engage également :

- à travailler avec les services sociaux de la commune pour offrir aux jeunes en difficulté l'opportunité de jouer au rugby.

Le versement de la subvention interviendra en une seule fois après signature de la présente convention, placée en annexe n°6 et transmission des pièces suivantes :

- Le RIB de l'association ;
- Le budget prévisionnel de la saison en cours ;
- Le rapport d'activités de la saison précédente.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelable.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville du Péage de Roussillon et l'association sportive « Rhodia Club Rugby ».

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville du Péage de Roussillon et l'association sportive « Rhodia Club Rugby ».

7. Mise à disposition d'un bâtiment situé au 11 et 13 rue de la Gare au Péage de Roussillon au profit de Madame Siora BOLTABAIEVA, architecte

M. Le Maire présente le sujet.

Par délibération n°2023-07-72 en date du 06 juillet 2023, la commune a approuvé l'acquisition par l'EPORA de l'immeuble cadastré AR numéro 240 appartenant à Madame CLEMENCON et sa rétrocession à la commune.

Par convention avec EPORA, le bâtiment abritant le local situé au 11 et 13 rue de la Gare au Péage de Roussillon, a fait l'objet d'un transfert de gestion au profit de la commune.

Dans le cadre de la requalification et de la revitalisation du centre-ville avec pour objectif de redensifier le commerce et l'activité du centre-ville, la commune met en œuvre un certain nombre d'action, dont, la mise à disposition de locaux commerciaux.

La commune a reçu la candidature de Madame Siora BOLTABAIEVA qui propose l'ouverture d'un cabinet d'architecte. Elle proposera également des actions culturelles.

Madame Siora BOLTABAIEVA a été reçue à plusieurs reprises et présente un projet qui répond aux attentes de la Mairie.

Compte tenu de ce qui a été énoncé ci-dessus, avec l'accord d'EPORA, la mise à disposition sera consentie moyennant une redevance de 50 euros par mois pendant un an du 1^{er}/07/2025 au 1^{er}/07/2026 puis 100 euros par mois la deuxième année du 1^{er}/07/2026 au 1^{er}/07/2027 pendant un an et 150 euros la troisième année pendant 9 mois, soit du 1^{er}/07/2027 au 1^{er}/04/2028.

La convention, placée en annexe n°7, a pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de conclure avec Madame Siora BOLTABAIEVA une convention de mise à disposition d'un bâtiment abritant un local commercial situé au 11-13 rue de la Gare au Péage de Roussillon à compter du 1^{er} juillet 2025, moyennant une redevance mensuelle de 50 € la première année du 1^{er} juillet 2025 au 1^{er} juillet 2026, puis 100 € la deuxième année du 1^{er}/07/2026 au 1^{er}/07/2027 et 150 € la troisième année pendant 9 mois soit du 1^{er}/07/2027 au 1^{er}/04/2028.

- d'autoriser Monsieur le Responsable du Trésor public de Roussillon à faire recette du montant de la redevance en l'inscrivant sur les crédits prévus à cet effet.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document en relation avec ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- conclue avec Madame Saïora BOLTABAIEVA une convention de mise à disposition d'un bâtiment abritant un local commercial situé au 11-13 rue de la Gare au Péage de Roussillon à compter du 1^{er} juillet 2025, moyennant une redevance mensuelle de 50 € la première année du 1^{er} juillet 2025 au 1^{er} juillet 2026, puis 100 € la deuxième année du 1^{er}/07/2026 au 1^{er}/07/2027 et 150 € la troisième année pendant 9 mois soit du 1^{er}/07/2027 au 1^{er}/04/2028.

- autorise Monsieur le Responsable du Trésor public de Roussillon à faire recette du montant de la redevance en l'inscrivant sur les crédits prévus à cet effet.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document en relation avec ce dossier.

SUBVENTIONS

8. Autorisation donnée au Maire pour des demandes de subventions pour le projet d'aménagement du terrain de tennis

M. Ken DOYAT présente le sujet.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-12-80 du 12 décembre 2024, suite à la modification du projet et des montants de subventions possibles.

La commune du Péage de Roussillon souhaite engager la rénovation de ses équipements sportifs afin de proposer aux habitants de la commune, aux nombreux élèves présents sur la commune, ainsi qu'à ses jeunes, la possibilité de faire du sport sur la commune du Péage de Roussillon.

Ainsi, compte tenu du montant des subventions prévisibles, le projet a été complété et il comprend dorénavant quatre courts de tennis neufs y compris l'éclairage et du bardage autour de l'équipement.

La maîtrise d'œuvre n'avait pas été intégrée au coût global de l'opération, elle l'est maintenant.

Un nouveau club house du tennis sera créé qui apportera les mêmes services que le précédent.

Il est rappelé également que le tennis club est un club extrêmement actif sur la commune et constitue celui qui a le plus d'adhérents sur la commune du Péage de Roussillon.

Le montant total de l'opération s'élève à 1 295 200 € HT

Les demandes de subventions seront demandées selon le plan de financement présenté ci-dessous.

	MONTANT HT
INFRASTRUCTURES SPORTIVES	
Création de courts de Tennis extérieurs en résine :	
2 courts de Tennis 18x36 m comprenant : Travaux préparatoires y compris terrassement en déblais, Bordures, Structures en GNT et Enrobé sportif amortissant sur courts de tennis ép. 3,5 cm, résine type GREENSET, Equipements sportifs, Clôtures Hauteur 3,00 m, Portillons avec contrôle d'accès de type NEOP	162 500,00 €
Création de courts de Tennis intérieurs en résine:	
2 courts de Tennis 18x36 m comprenant : Travaux préparatoires y compris terrassement en déblais, Structures en GNT et Enrobé sportif amortissant sur courts de tennis ép. 3,5 cm, résine type GREENSET, Equipements sportifs	144 400,00 €
ECLAIRAGES	
ECLAIRAGE DES 2 COURTS DE TENNIS EXTERIEURS- 300 lux	
Génie civil, 8 Mâts d'éclairage hauteur 10 m et 16 Projecteurs LED de 0,6 kW	54 000,00 €
ECLAIRAGE DES 2 COURTS DE TENNIS INTERIEURS - 500 lux	
24 Projecteurs LED de 265 W Eclairage de secours et Alarme incendie Tourelles de ventilation	65 000,00 €
VRD	
Traitement des abords du site y compris clôture de sécurité hauteur 2,50 m	30 000,00 €
BATIMENT NON ISOLE DES 2 COURTS DE TENNIS	
Fondation	36 000,00 €
Bâtiment couverture BAC ACIER de 1400 m ² - Emprise 36,25 x 38,60 m	363 300,00 €
Bardage de la Halle	140 400,00 €
Nouveau Club house Tennis solution modulaire	
Démolition du bâtiment existant de 125 m ²	7 000,00 €
Fondation et réseaux du futur Bâtiment	17 750,00 €
Bâtiment modulaire Vestiaires / Club house TENNIS de 105 m ² comprenant : 2 vestiaires joueurs avec bloc douche, sanitaires, club house, bureau, dégagement, locaux techniques et rangement	147 000,00 €
Habillages bois des façades du Bâtiment modulaire	21 525,00 €
Traitement des abords du site y compris clôture de sécurité hauteur 2,50 m	16 725,00 €
Aléas 2,5%	30 150,00 €
Travaux	1 235 750,00 €
MOE	59 450,00 €
TOTAL	1 295 200,00 €

Demande de subvention :

Financement	Montant subvention	Taux subvention
Département	323 800 €	25 %
Région	259 040 €	20 %
Etat – DSIL	198 000 €	15 %
ANS	198 000 €	15 %
TOTAL DES SUBVENTIONS	978 840 €	75 %
PARTICIPATION COMMUNE	316 360 €	25 %

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à demander les subventions pour le projet d'aménagement du terrain de tennis.

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à demander les subventions pour le projet d'aménagement du terrain de tennis.

URBANISME

9. Autorisation de cession de 50 % du capital détenu par la commune du Péage de Roussillon au sein de la société publique locale « Isère Aménagement »

M. Le Maire présente le sujet.

Par délibération n°2022-04-20 du 07 avril 2022, le Conseil municipal a accepté la participation de la commune au capital de la société publique locale « Isère Aménagement ».

Pour rappel, la société a pour objet :

- De réaliser toutes opérations d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme, à savoir notamment celles ayant pour objet de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, le développement ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et contre toute atteinte à l'environnement, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ;
- De réaliser toutes opérations de construction, d'ouvrages de bâtiment, d'infrastructure, de génie civil ;
- Et pourra, en outre, réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L.1524-5 ;
Vu les articles L. 228-23 et L.228-24 du code de commerce ;
Vu les statuts de la société publique locale (SPL) "ISÈRE Aménagement" ;

Vu le courrier en date du 20 mai 2025 dans lequel le Directeur Général délégué d'ISÈRE Aménagement a sollicité la Commune actionnaire de la société, pour céder la moitié de nos 30 actions, afin de permettre l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire ;

Vu l'article 14 des statuts d'ISÈRE Aménagement, qui précise que ces cessions sont soumises à l'agrément du Conseil d'administration ;

Ce nouvel actionnaire est le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) ;

Considérant que cette opération ne modifiera en rien la représentativité de la Commune dans l'assemblée spéciale des actionnaires non directement représentés au Conseil d'administration ;
Considérant que cette cession sera soumise à l'agrément du Conseil d'administration d'ISÈRE Aménagement ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- ***D'accepter la cession de 15 actions qu'elle détient (soit 50 % de ses parts), d'une valeur nominale de 100 € soit 1 500 €, au Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval ;***
- ***D'autoriser le Maire à accomplir toute formalité et à signer tout document relatif à cette opération, notamment l'acte de cession correspondant.***

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Accepte la cession de 15 actions qu'elle détient (soit 50 % de ses parts), d'une valeur***

nominale de 100 € soit 1 500 €, au Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval ;

- Autorise le Maire à accomplir toute formalité et à signer tout document relatif à cette opération, notamment l'acte de cession correspondant.

TARIFS COMMUNAUX

10. Fixation des tarifs communaux à compter du 1^{er} septembre 2025

M. Le Maire présente le sujet.

L'ensemble des tarifs appliqués par la commune sont fixés par délibération du Conseil municipal, qui pour certains n'ont pas augmenté ces dernières années.

Ces tarifs sont les suivants :

- Droits de place sur les marchés
- Concessions funéraires
- Occupation du domaine public
- Location des salles et gymnases communaux
- Activités relatives au Service Enfance Jeunesse

Ces différents tarifs ont été fixés par délibérations lors des séances des Conseils municipaux.

Il convient de les réunir dans une seule et même délibération, selon le tableau de proposition de tarifs communaux placé en annexe n°8.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les tarifs communaux selon le tableau placé en annexe n°8**
- de préciser que ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2025.**

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve les tarifs communaux selon le tableau annexé à la présente délibération**
- **précise que ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2025.**

ECLAIRAGE PUBLIC

11. TE 38 – Travaux sur éclairage public de maîtrise à la demande en énergie

M. Le Maire présente le sujet.

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : **PÉAGE-DE-ROUSSILLON (LE)**

Affaire n° **24-003-298** **EP - rénovation tr4**

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **58 688 €**

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, sont sollicitées pour financer ladite opération :

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à : **2 935 €**

La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **36 680 €** . *Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles.*

Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement - compte 65568 (nomenclature M57) ;
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissements (fonds de concours) de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section d'investissement – compte 2041582 (nomenclature M57) ;
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **de prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de : 58 688 €**
- **d'attribuer un fonds de concours qui sera établi par TE38 à partir du**

décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel total de :36 680 €

- de prendre ACTE de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de : 2 935 €

- d'engager au budget de la collectivité sa contribution budgétaire aux frais de gestion au compte 65568 (nomenclature M57) ainsi que son fonds de concours aux investissements au compte 2041582 (nomenclature M57).

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de : 58 688 €

- attribue un fonds de concours qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel total de :36 680 €

- prend ACTE de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de : 2 935 €

- engage au budget de la collectivité sa contribution budgétaire aux frais de gestion au compte 65568 (nomenclature M57) ainsi que son fonds de concours aux investissements au compte 2041582 (nomenclature M57).

RESSOURCES HUMAINES

12. Modification du tableau des emplois communaux

M. le Maire indique que pour faire suite à des promotions internes par ancienneté et pour nécessité de service, il convient de créer les postes suivants et de les intégrer au tableau des emplois communaux :

Filière administrative :

Création :

1 poste, pour le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à partir du 1^{er} décembre 2025

Filière animation :

Création :

1 poste, pour le grade d'adjoint animation principal de 1^{ère} classe à partir du 29 mars 2025

Filière technique :

Création :

2 postes, pour le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à partir du 1^{er} janvier 2025

Filière animation :

3 postes d'adjoints d'animation à partir du 1^{er} juillet 2025

Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire au tableau des emplois communaux les postes précités.

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, inscrit au tableau des emplois communaux les postes précités.

Fin de la séance à 20 h 30